

## COMITE CONSULTATIF DE LA VILLE POUR TOUS

Compte rendu de la réunion du 3 avril 2023

17 participants présents.

Monsieur Francis BRUNELLE, adjoint au maire, ouvre la séance en remerciant les personnes présentes et rappelle son attachement à la participation des usagers à ce comité.

Il accueille Monsieur Alain VERGES, bénévole de l'association DMLA (dégénérescence maculaire liée à l'âge) et nouveau membre qui rejoint le Comité Consultatif de la Ville pour Tous. Un tour de table est effectué afin que les membres se présentent.

### **I/ Présentation du rapport de la Commission communale d'accessibilité :**

Le rapport de la commission communale d'accessibilité (CCA) est présenté oralement par Madame Audrey VERGNOLLE. Après que le Conseil municipal ait pris acte de sa communication en séance (prévu le 25 mai 2023), il sera mis en ligne sur le site de la Ville et communiqué à qui de droit.

Le rapport CCA suscite une question sur le nombre d'enfants en situation de handicap accueillis dans les écoles de la Ville. La ville de Sceaux accueille une cinquantaine d'élèves en situation de handicap, dont 13 en classes ULIS.

### **II/ Transfert de compétence de la voirie :**

Madame Isabelle DEVERRE, Directeur général des services, présente le transfert de la compétence voirie à Vallée Sud Grand Paris (VSGP) à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023. Cela inclut, par exemple, le mobilier, les feux tricolores, les potelets, les panneaux de signalisation verticale et horizontale. La commune reste en charge, notamment, des bancs, des jardinières mobiles et des plantations.

Madame Isabelle DEVERRE précise que le maire conserve ses pouvoirs de police. Les demandes de travaux de voirie pourront se faire directement sur une plateforme en ligne dédiée VSGP. Pour rappel, Sceaux Info Mairie reste toujours le mail à disposition des scéens pour joindre la mairie.

Plusieurs questions sont posées :

1/ le transfert de propriété : la commune reste propriétaire de toutes ses voies existantes. Pour les nouvelles voies, elles seront la propriété de Vallée Sud Grand Paris.

2/ les difficultés identifiées lors des marches exploratoires sur les voies départementales : les voies restent la propriété du département qui est seul habilité à intervenir.

3/ la crainte concernant la dilution des responsabilités : la collaboration est bonne entre la Ville et VSGP et les périmètres d'intervention sont clairs.

4/ le nombre d'emplois transférés à Vallée Sud Grand Paris : cela représente 3,5 ETP sachant que la Ville n'a plus le droit d'avoir des agents voirie dans ses équipes.

La question de l'évaluation du dispositif est soulevée par M. Francis BRUNELLE. Elle fera l'objet d'une réflexion.

### **III/ Examen des propositions des membres du comité :**

L'UNAPEI 92 soumet deux questions relatives au sport :

1/ Le frein au développement de l'activité sportive lié au coût de la location des gymnases :

Monsieur Francis BRUNELLE annonce une augmentation de 500€ de la subvention versée à l'UNAPEI pour financer l'activité physique, passant de 3 300 € à 3 800 €.

Concernant l'octroi de créneaux pour la pratique sportive, Monsieur Morgan LE CARNEC, chef de service adjoint à l'action sportive, rappelle que l'UNAPEI dispose de 4 créneaux qui sont peu utilisés. Le coût est annuel sachant que les créneaux sont bloqués sur l'année. Le système ne permet pas une facturation à la carte en fonction de l'utilisation effective des créneaux. M. Philippe TASTES et M. Francis BRUNELLE indiquent que la recherche d'une solution, peut-être via une association sportive, pourra être étudiée. La commission suggère également à l'UNAPEI d'établir en amont un calendrier des créneaux qui pourraient être libérés pour le reste de l'année afin de voir ce qu'il est possible de faire.

2/ Le permis vélo pour les personnes en situation de handicap mental :

Le dispositif « Savoir rouler à vélo » est présenté par Madame Catherine JUILLARD. C'est un programme scolaire qui permet aux enfants de 6 à 11 ans de bénéficier des apprentissages nécessaires à une réelle autonomie à vélo pour l'entrée au collège. Le volume minimum nécessaire à l'acquisition des compétences du savoir rouler à vélo est de 10 heures, à l'appréciation des différents intervenants en fonction des groupes et de la progression des enfants. La validation du « savoir rouler à vélo » comporte trois étapes : savoir pédaler pour maîtriser les fondamentaux du vélo, savoir circuler en milieu sécurisé et savoir rouler en vélo en situation réelle de circulation. Ce programme est piloté par le ministère chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse en partenariat avec le ministère chargé de la transition écologique et le ministère de l'Intérieur (délégation à la sécurité routière).

Concernant l'apprentissage des adultes en situation de handicap mental, les coordonnées de M. Patrice PATTEE sont transmises à l'UNAPEI pour étudier la mise en place d'un accompagnement spécifique.

3/ L'association Valentin Haüy transmet un mail concernant l'accessibilité des ERP de la Ville. Monsieur Francis BRUNELLE rappelle le principe de l'ADAP sur 9 ans et indique qu'à ce jour des travaux ont été reportés pour des raisons financières. Le tableau de bord de mise aux normes des 51 ERP de la Ville avait été communiqué aux membres du comité et pourra être mis à leur disposition une fois par an.

### **IV/ Questions diverses :**

Madame Catherine JUILLARD informe de l'installation sur Sceaux d'une nouvelle association, AlterEcho, qui propose des ateliers sonores et musicaux.

Concernant la mise en place du sport santé sur la ville de Sceaux, Madame Catherine JUILLARD et Monsieur Morgan LE CARNEC présentent le programme d'expérimentation sport santé qui a été lancé sur la Ville en mars avec 10 participants en ALD. Une évaluation du programme sera faite au bout des 3 mois.

Le prochain Comité consultatif de la Ville pour tous se tiendra le lundi 2 octobre à 14h00 (Salle des Boiseries).